



## Non reconnaissance d'enfant donc demande de déni de paternité

Par **SCHNEIDERLIN**, le 10/10/2009 à 14:01

Bonjour,

Je suis enceinte de 8 mois et le papa ne veut pas reconnaître l'enfant. Quelles sont les démarches que je pourrais entreprendre afin qu'il signe un déni de paternité ou qu'il n'est aucun droit parental sur l'enfant à l'avenir ? Merci

Par **jeetendra**, le 10/10/2009 à 14:35

[fluo]CIDFF du DOUBS[/fluo]

Espace associatif Simone de Beauvoir  
14 rue Violet  
25000 BESANCON  
Tél : 03 81 83 48 19  
Fax : 03 81 83 27 69  
cidff.besancon@cidff-doubs.

Horaires : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

Service spécifique :  
Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi

Permanences juridiques sur RdV :

Besançon - Tél. 03.81.83.48.19

Sur rendez-vous

Planoise - 5, avenue de Bourgogne - Tél. : 03.81.52.15.89

jeudi après-midi et un mercredi sur deux après-midi

Montrapon - Point Public - 7 rue de l'épitaphe - Tél. : 03.81.83.48.19

2e jeudi matin du mois

Pontarlier - 42, rue de Besançon - Tél. : 03.81.39.15.40

lundi et mardi

Baume les Dames - CCAS 7 rue Barbier - Tél. : 03 81 84 75 10

2ème et 4ème mardi ap-midi du mois

Morteau - CCAS 6 rue Barral - Tél. : 03 81 67 02 95

1er et 3e mardi du mois

Montbéliard - 4 rue Oehmichen - Tél. : 03.81.98.24.14

lundi au vendredi, de 9h à 12h et 14h à 17h

Montbéliard / Batteries du Parc - 4 rue des batteries du Parc Tél. : 03 81 92 03 60

les 2e et 4e mardi après-midi du mois

Audincourt - CCAS - 8, avenue Aristide Briand

sur rendez-vous un vendredi après-midi sur deux

Exincourt - Centre Médico-social, rue des Ecoles : Tél. : 03 81 98 24 14

les 1er et 3ème jeudis matin du mois

Maïche - Mairie : un vendredi après-midi par mois

Héricourt - CCAS - 45, rue du Général de Gaulle : Tél. : 03 84 36 67 70

jeudi après-midi sur deux

Seloncourt - Mairie - place du 8 mai -

1er et 3ème mardis ap-midi du mois.

Sochaux - Mairie - 4 rue de l'Hôtel de Ville

les 1er et 3ème vendredis matin du mois

-----  
Bonjour, meme si votre ex concubin, père de votre enfant à naitre vous signe un document pour renoncer à sa paternité ça n'a aucune valeur juridique.

Contactez l'Association cidff de Besançon, ils tiennent des permanences juridiques, ils vous aideront à intenter une action judiciaire en recherche de paternité naturelle, courage à vous, cordialement.